

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALPHA DRIVE EUROPEAN EQUITIES - FR0007453220

FIA soumis au droit français

Ce Fonds est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF : Actions des Pays de l'Union Européenne

Objectif de gestion : Le Fonds a pour objectif d'atteindre une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Europe Dividendes Nets Réinvestis (clôture) sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

Indicateur de référence : L'indice de référence MSCI Europe Dividendes Nets Réinvestis (clôture), est calculé par la société Morgan Stanley Capital International et est destiné à mesurer la performance des principaux marchés d'actions européennes (source : www.msibarra.com). [M7EU Index].

Stratégie de gestion : La stratégie d'investissement du FCP est fondée sur la sélection et l'allocation d'OPC et de fonds d'investissement dont l'actif est investi principalement dans des actions de pays de l'Union Européenne.

Le FCP est exposé en permanence à hauteur de 60% minimum de son actif sur un ou plusieurs marchés d'actions dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, dont éventuellement les marchés de la zone euro.

Les gérants des OPC sélectionnés mettent en œuvre, pour la majorité d'entre eux, une gestion active fondée sur l'analyse des sociétés. Cette analyse repose sur l'étude fondamentale des bilans des sociétés, leur capacité à générer des bénéfices, et à croître dans leur environnement concurrentiel. Les gérants attachent aussi une importance aux dirigeants des entreprises qu'ils sélectionnent. Au final, cette étude permet de déterminer une valeur intrinsèque à chaque titre de l'univers et de la comparer à sa valeur de marché afin de l'intégrer ou non en portefeuille.

Les actions sous-jacentes des OPC sélectionnés peuvent être de toutes capitalisations et de tous pays européens. Ces fonds pourront être globaux (toutes capitalisations et tous pays de l'Union Européenne) ou spécialisés (moyennes capitalisations françaises par exemple).

Toutefois, dans la limite de la réglementation en vigueur, ces OPC pourront également investir de manière accessoire en actions hors de l'Europe.

Par ailleurs, une prépondérance sera donnée aux grandes capitalisations. Cependant, si le gérant estime une sous-valorisation des petites et/ou moyennes capitalisations par rapport aux grandes, alors, ces segments de capitalisation pourront être privilégiés et constituer une part importante du portefeuille en sélectionnant des fonds spécialisés sur ces segments.

Les OPC sélectionnés peuvent être pour la plupart non « benchmarkés », c'est-à-dire, qu'ils ne respectent pas forcément la composition de leur indice de référence, notamment, la composition du MSCI Europe. Par conséquent, la composition du Fonds en terme sectoriel ou géographique par exemple, pourra être différente à tout moment de celle du MSCI Europe. De fait, la performance du Fonds pourra s'éloigner de celle de son indicateur de référence à la hausse comme à la baisse.

Le FCP peut également réaliser des opérations de change dans le but de réaliser son objectif de gestion.

Le Fonds sera investi au minimum à hauteur de 50% de son actif en parts et/ou actions d'autres OPC. Les OPC entrant dans la composition du portefeuille s'entendent toutes classifications confondues.

Le Fonds investira au minimum à 50% de son actif sur les types d'OPC suivants :

- OPCVM de droit français ou de droit étranger
- Fonds d'investissements à vocation générale- Fonds professionnels à vocation générale qui répondent aux conditions suivantes : Ils ne recourent pas aux emprunts d'espèces pour plus de 10 % de leur actif - ils appliquent un risque de contrepartie dans des conditions similaires aux FIVG (les FPVG n'ont pas d'obligation de limiter leur risque de contrepartie) - Ils limitent à 100 % de la créance du bénéficiaire (au lieu de 140%) les possibilités de réutilisation des collatéraux qu'ils ont versé - Ils n'utilisent pas la possibilité de dépasser 100 % de l'actif pour leur risque global.- Les parts ou actions de FIA établis dans d'autres Etat membres de L'Union Européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux deux conditions suivantes : Ils ont fait l'objet d'un accord bilatéral entre l'AMF et leur autorité de surveillance portant sur l'équivalence de leurs règles de sécurité et de transparence aux règles françaises, et un instrument d'échange d'informations et d'assistance mutuelle a été mis en place dans le domaine de la gestion d'actifs pour le compte de tiers.

Le Fonds pourra par ailleurs investir jusqu'à 30% de son actif en parts ou actions de placements collectifs de droit français, de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré). Le gérant pourra également prendre des positions en vue d'exposer le portefeuille au risque de change dans le but de réaliser l'objectif de gestion et en vue de couvrir ou non le portefeuille contre ce même risque de change.

Conditions de souscription et de rachat : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi où la Bourse est ouverte à Paris ou le jour de Bourse précédent, à l'exclusion des jours fériés légaux en France, et le dernier jour de Bourse de chaque mois.

L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts auprès du Dépositaire sur demande effectuée chaque jour de valorisation avant 12H la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les dividendes sont capitalisés.

Recommandation : La durée de placement recommandée est de 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de la part sur une période de 5 ans.

Le risque du Fonds se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque élevé s'explique par l'obligation d'exposer le fonds, au minimum à hauteur de 60%, aux marchés d'actions des pays de l'Union Européenne.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur

Risque de crédit : Le fonds pouvant être investi en obligations convertibles, titres de créances et instruments du marché monétaire, il est exposé au risque de crédit en cas

de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : le fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le fonds de se couvrir ou de s'exposer aux marchés d'actions et de change par le biais de contrats à terme.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	4,00% négociable
Frais de sortie	Non applicable

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants ¹	1.59%
-----------------------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

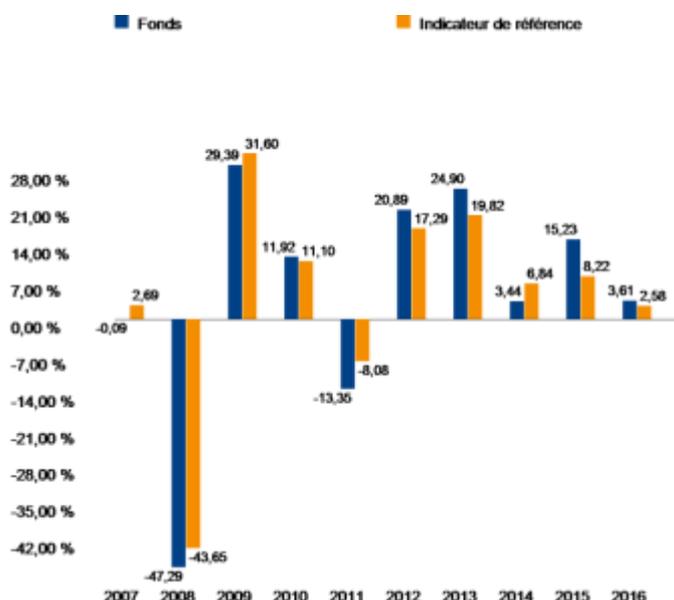
Commission de surperformance	Non applicable
------------------------------	----------------

Frais courants : Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2016. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 11 du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Performances passées



Indicateur de référence : MSCI Europe Net Return

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Ce Fonds a été créé le 29/12/1989. - Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 10 dernières années :
Néant.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **SOCIETE GENERALE PARIS**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 17 10**.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values du Fonds est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPC sont disponibles à l'adresse suivante : **www.ofi-am.fr**. Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **26/09/2017**.